



## Retenue sur salaire trop perçu

Par **chrissy88**, le **30/01/2017** à **15:45**

Bonjour,

Je suis en CIF, mon employeur a omis de déduire mon absence en entreprise pour le mois de décembre. Du coup, j'ai reçu la paye de l'employeur plus l'indemnité du Fongecif (chose que je n'ai pas compris tout de suite).

En conséquence, je ne suis pas payée du tout pour janvier. Est-ce normal, je suis mère de famille et j'ai des charges ?

N'y a t'il pas un montant maximal à déduire ?

Merci pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **30/01/2017** à **17:14**

Bonjour,

Ce n'est pas normal puisque l'employeur ne peut se rembourser d'une telle erreur, comme s'il vous avait fait une avance, en ne retenant que 10 % de salaire au maximum...